

11709/26 LIMITE

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2025/2026

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 23 juillet 2026

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 23 juillet 2026

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Règlement du Conseil modifiant le règlement (UE) n° 267/2012 concernant des mesures restrictives à l'encontre de l'Iran et abrogeant le règlement (UE) n° 961/2010

E 20816

**Ce document est disponible auprès du
secrétariat de la commission des Affaires
européennes.**